

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE / MME. DANIELLE MILON

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Top Cruise 2016 - Modification de la subvention au Club de la Croisière Marseille Provence

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, dans le cadre de la politique de développement touristique, et selon les modalités définies dans le rapport :

- de ramener à 12.500 € la subvention attribuée par la Commission permanente du 13 juillet 2016 (délibération n° 65) au Club de la Croisière Marseille Provence pour l'organisation de la convention d'affaires Top Cruise 2016,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention correspondant et figurant en annexe au rapport.

La dépense totale correspondante, soit 12.500 € sera financée sur les crédits inscrits au Budget départemental 2016, au chapitre 65, fonction 94, article 6574, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée